

ment les bibliothèques de Paris et les ouvrages modernes qui traitent de cette musique. Ce que je donne ici n'est qu'un résumé bien écourté de mes travaux sur la musique ecclésiastique ; cependant il peut servir à asseoir une opinion générale sur ce que l'on veut nous ôter et sur ce que l'on veut nous donner. J'ai généralisé la question pour ne froisser personne et ne blesser aucune susceptibilité.

II.

Il est probable, sinon certain, que saint Paul introduisit la musique de l'Eglise. On lit dans l'épître aux Ephésiens : « *Remplissez-vous du saint Esprit vous entretenant de psaumes et de cantiques spirituels ; chantant, du fond de vos cœurs, à la louange du Seigneur ;* » et dans celle aux Colossiens : *Instruisez-vous et exhortez-vous, les uns les autres, par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels ; chantant de cœur, avec édification, les louanges de Dieu (1)*. Ce précepte, établi et suivi dans les églises de Colosses et d'Ephèse, se répandit rapidement dans les autres églises de l'Asie mineure, de la Grèce, et fut apporté dans les diverses contrées de l'Europe par les apôtres qui vinrent y prêcher le Christianisme et convertir les peuples à la foi nouvelle.

À Milan, saint Ambroise, élu évêque en 374, organisa la liturgie de cette église, y établit la musique en usage dans les églises grecques et d'Asie et créa ainsi la liturgie dite ambrosienne. Deux siècles avant, saint Irénée, venu de la Grèce dans la Gaule pour y prêcher la foi, succédait à saint Pothin et continuait, par ses travaux sur l'époque de la célébration de la Pâque, l'œuvre commencée par son prédécesseur. Le pape Célestin, qui siégea à Rome en 422,

(1) Ephesi, cap. V, v. 18, 19. Coloss., cap. III, v. 16.